

Programme national d'actions de prévention des Infections Associées aux Soins (PROPIAS) dans le secteur médico-social 2016/2018

Dr Emmanuelle CERF

Jeudi 1^{er} juin 2017

Instruction n° DGCS/SPA/2016/195du 15 juin 2016



- incite les EHPAD, MAS, FAM et IEM à s'engager activement dans une démarche d'analyse du risque infectieux.
- vise à faciliter la mise en œuvre du PROPIAS dans le secteur médico-social.



Les enjeux du PROPIAS

Poursuivre la mobilisation des EMS sur la prévention et la maîtrise du risque infectieux pour :

- une meilleure sécurité des résidents
- —— limiter l'émergence et la diffusion des BMR et BHRe
- participer à la lutte contre l'antibiorésistance

Les priorités actuelles du PROPIAS



- Développer la prévention des infections associée aux soins (IAS) en associant les usagers
- Renforcer la prévention et la maîtrise de l'antibiorésistance
- Réduire les risques infectieux associés aux actes invasifs

Modalités de mise en œuvre du PROPIAS



- Une montée en charge progressive dans le secteur médico-social : pour les trois prochaines années (2016/2018)
- Les établissements médico-sociaux concernés :
 - les EHPAD,
 - les MAS-FAM,
 - les établissements médico-sociaux accueillant des enfants lourdement handicapés : établissements prenant en charge des enfants ou adolescents polyhandicapés et les instituts d'éducation motrice (IEM)
- Engagement de tous les EMS concernés dans la démarche d'analyse des risques avec la formalisation du document d'analyse du risque infectieux (DARI) assorti d'un plan d'actions prioritaires d'ici fin 2018
- Enquête nationale de prévalence (ENP) réalisée tous les 5 ans dans le secteur médico-social

La prévention du risque infectieux dans les établissements médico-sociaux s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité, dont le principe est prévu au premier alinéa de l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

Le Document d'Analyse du Risque Infectieux (DARI)



Objectifs :

- Évaluer le risque infectieux au regard de la situation épidémiologique
- Apprécier le niveau de maîtrise de ce risque afin d'aboutir à :
 - la mise en place d'une organisation,
 - l'élaboration d'un programme d'actions prioritaires

=> permettant de progresser au quotidien et d'agir plus efficacement en cas de crise

Bilan national de la mise en œuvre du programme 2011-2013 :

- 1 DARI réalisé sur 3
- Souvent réduit à la réalisation de l'étape de l'autoévaluation pour 1 DARI sur 2
- Tendance à surestimer le score des objectifs atteints
- Crainte d'une « sanitarisation » de l'EMS impactant défavorablement la qualité de vie des résidents
- Besoin d'appropriation de la démarche d'analyse des risques

Ce qui importe n'est pas d'afficher un bon score mais d'améliorer ce score au fil du temps.

Les outils utiles à l'élaboration du DARI



- Le manuel national d'auto-évaluation de la maîtrise du risque infectieux réalisé par le Groupe d'évaluation des Pratiques en Hygiène Hospitalière (GREPHH) :
 - 1 version EHPAD
 - 1 version FAM-MAS
- Les fiches pratiques inter-CCLIN

Téléchargeables sur le site : http://www.grephh.fr/

Prévention et maîtrise de l'antibiorésistance

- Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
- En lien avec l'INSTRUCTION N° DGS/RI1/DGOS/PF2/DGCS/2015/212 du 19 juin 2015 relative à la mise en œuvre de la lutte contre l'antibiorésistance
- 2 axes stratégiques :
 - Prévention de la diffusion des BMR et BHRe à partir des patients porteurs :
 - Application des précautions standards pour tous les soins à tous les résidents
 - Mesures spécifiques pour les porteurs de BMR et BHRe identifiés
 - Réduction de la prescription des antibiotiques :
 - Mise à disposition des recommandations et guides de bonnes pratiques de traitement antibiotique auprès des prescripteurs
 - Modalités de réévaluation systématique du traitement en lien avec les médecins traitants
 - Amélioration du diagnostic par la mise à disposition des TROD
 - Réalisation des prélèvements sur prescription médicale
 - Sensibilisation du personnel, des résidents et de leurs proches au bon usage des antibiotiques

Un résident porteur de BMR ou BHRe ne représente pas pour le personnel un risque de contamination supérieure à celui des autres bactéries pathogènes.





Organisation de la lutte contre l'antibiorésistance en région des Hauts-de-France

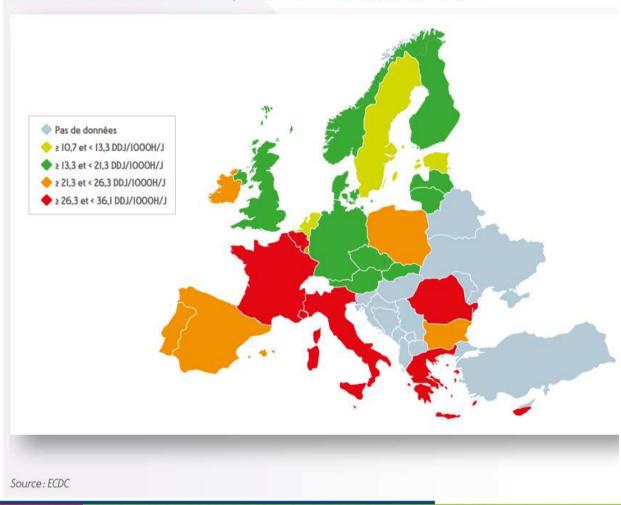
Dr Corinne Dupont Dr Jean-Paul Gouëllo

Jeudi 1er juin 2017

Une surconsommation en France



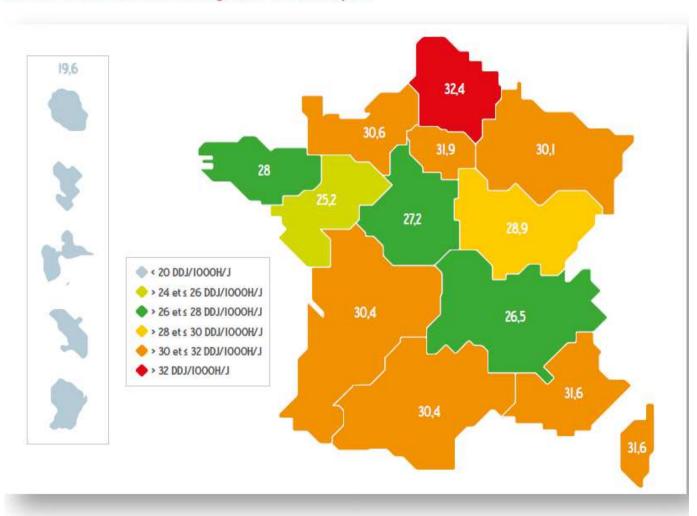




Une surconsommation dans la région en ville - en 2015

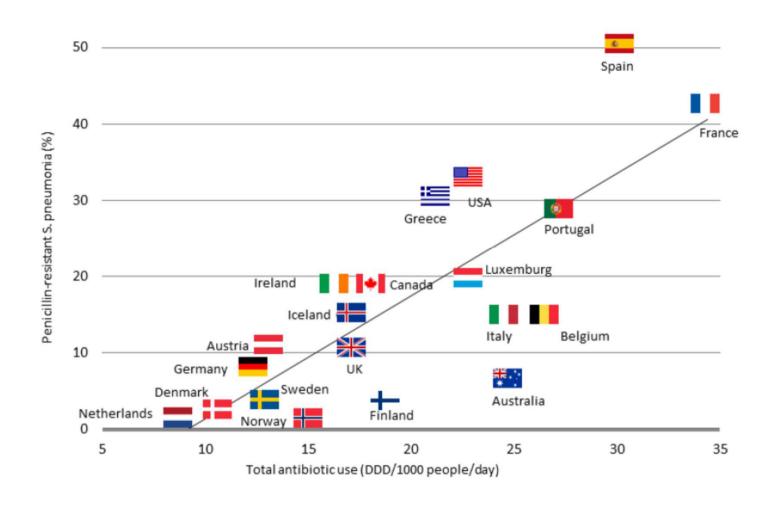


Carte nº 1: La consommation régionale d'antibiotiques



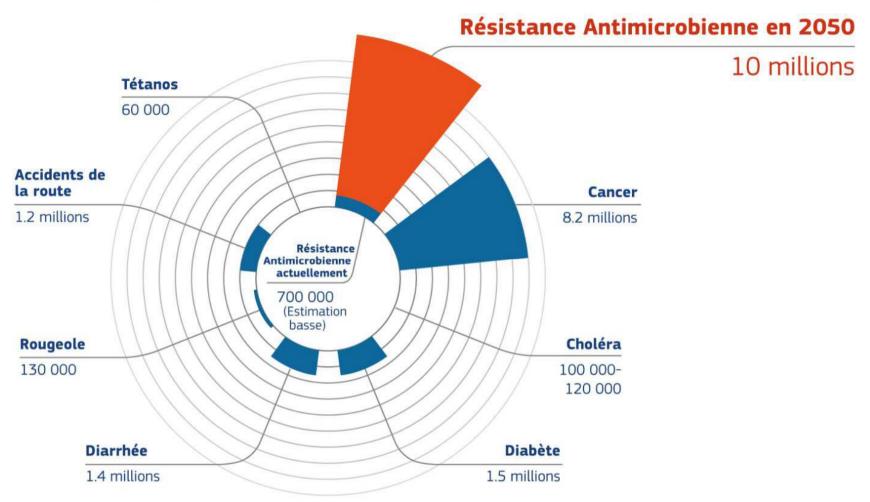






Un probléme majeur de santé publique à venir!







Une mobilisation mondiale

Jeudi 22 septembre 2016 - 10:54



Les Etats membres de l'ONU s'engagent pour lutter contre la résistance aux anti-infectieux

NEW-YORK, 22 septembre 2016 (APM) - Les Etats membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) ont signé mercredi une déclaration d'engagement à lutter contre la résistance aux médicaments anti-infectieux, lors de la 71ème session de l'assemblée générale de l'ONU.

C'est la quatrième fois de son histoire qu'une assemblée générale de l'ONU est consacrée à une question de santé (après le VIH, les maladies non transmissibles et Ebola).

une décision ministérielle....!



UNE INSTRUCTION N° DGCS/SPA/2016/195 du 15 juin 2016 relative à la mise en œuvre du programme national d'actions de prévention des Infections Associées aux Soins (PROPIAS) dans le secteur médico-social 2016/2018 – annexe 3 : prévention et maîtrise de l'antibiorésistance.

UNE INSTRUCTION N° DGS/RI1/DGOS/PF2/DGCS/2015/212 du 19 juin 2015 relative à la mise en œuvre de la lutte contre l'antibiorésistance sous la responsabilité des Agences régionales de santé.



UN OBJECTIF:

Réduction des consommations des antibiotiques en ville et en établissement de santé pour rejoindre la moyenne européenne dans 5 ans.





UN POINT DE DEPART 2015:

- DDJ France: 30/1000 habitants/jour,
- DDJ Hauts de France (HdF): 34/1000 habitants/jour



UN POINT D'ARRIVEE 2020:

- DDJ France et HdF: 21/1000 habitants/jour



... une mobilisation régionale des acteurs

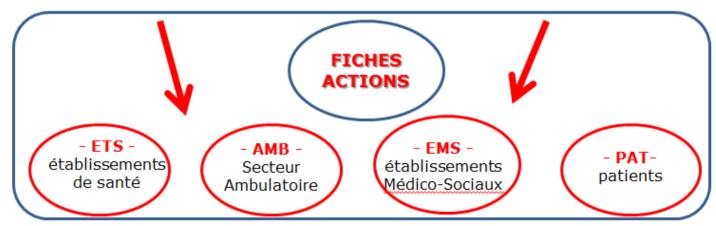
1. La feuille de route, l'instruction ministérielle du 19 juin 2015...

Plan régional 1: actions prioritaires en établissement de santé Plan régional 2: actions prioritaires en Médecine ambulatoire Plan régional 3: actions prioritaires en établissement médico-social Plan régional 4:
suivre les
résistances
bactériennes
et les
consommations
des antibiotiques

Plan régional 5: développer le conseil en antibiothérapie

4. Des actions prioritaires à mettre en œuvre de A à G

- A, comme Améliorer la prescription : mieux organiser la prescription des ATB,
- B, comme BMR: connaître l'écologie des BMR-BHRe par bassin de soins,
- C, comme Conseil en antibiothérapie au plus prés des prescripteurs,
- D, comme DDJ: quelle consommation des ATB par bassin de soins et par exercice ?
- E, comme Evaluer les actions mises en œuvre et les modalités de communication,
- F, comme Formation des acteurs professionnels,
- G, comme Guérir sans les antibiotiques,



... une organisation régionale déjà en place...



1. La feuille de route, l'instruction ministérielle du 19 juin 2015...

Plan régional 1: actions prioritaires en établissement de santé Plan régional 2: actions prioritaires en Médecine ambulatoire Plan régional 3: actions prioritaires en établissement médico-social Plan régional 4: suivre les résistances bactériennes et les consommations des antibiotiques

Plan régional 5: développer le conseil en antibiothérapie

2. La mise en œuvre de la politique régionale...



Comité Stratégique





Comité Régional de Coordination de lutte contre l'Antibio- R(CRCA)







Missions:

- Fixer les modalités de recueil les DDJ ville et ETS;
- Fixer les modalités pour déterminer l'écologie BMR Ville et ETS;
- Structurer le conseil en antibiothérapie;
- Animer les groupes de travail,....





... la mobilisation nécessaire de toutes les compétences régionales



1. La feuille de route, l'instruction ministérielle du 19 juin 2015...

Plan régional 1: actions prioritaires en établissement de santé Plan régional 2: actions prioritaires en Médecine ambulatoire Plan régional 3: actions prioritaires en établissement médico-social Plan régional 4: suivre les résistances bactériennes et les consommations des antibiotiques

Plan régional 5: développer le conseil en antibiothérapie

2. La mise en œuvre de la politique régionale...



Comité Stratégique





Comité Régional de Coordination de lutte contre l'Antibio- R(CRCA)







Missions:

- Fixer les modalités de recueil les DDJ ville et ETS;
- Fixer les modalités pour déterminer l'écologie BMR Ville et ETS;
- Structurer le conseil en antibiothérapie;
- Animer les groupes de travail,....

3. Des experts à mobiliser et qui rejoignent des groupes de travail...



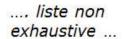
























1. La feuille de route, l'instruction ministérielle du 19 juin 2015...

Plan régional 1: actions prioritaires en établissement de santé

Plan régional 2: actions prioritaires en Médecine ambulatoire Plan régional 3: actions prioritaires en établissement médico-social Plan régional 4: suivre les résistances bactériennes et les consommations des antibiotiques

Plan régional 5; développer le conseil en antibiothérapie



2. La mise en œuvre de la politique régionale...



Comité Stratégique





Comité Régional de Coordination de lutte contre l'Antibio- R(CRCA)





Missions:

- Fixer les modalités de recueil les DDJ ville et ETS;
- Fixer les modalités pour déterminer l'écologie BMR Ville et ETS:
- Structurer le conseil en antibiothérapie;
- Animer les groupes de travail,....

3. Des experts à mobiliser et qui rejoignent des groupes de travail...



















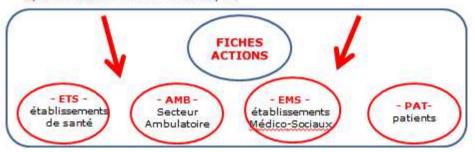






4. Des actions prioritaires à mettre en œuvre de A à G

- A, comme Améliorer la prescription : mieux organiser la prescription des ATB,
- B, comme BMR: connaître l'écologie des BMR-BHRe par bassin de soins,
- C, comme Conseil en antibiothérapie au plus prés des prescripteurs,
- D, comme DDJ: quelle consommation des ATB par bassin de soins et par exercice ?
- E, comme Evaluer les actions mises en œuvre et les modalités de communication,
- F, comme Formation des acteurs professionnels,
- G, comme Guérir sans les antibiotiques,



Installation du groupe de travail « EHPAD » : un travail partenarial



OBJECTIFS:

— Définir les aspects essentiels d'une politique de lutte contre l'antibiorésistance, notamment :

- Mieux identifier les aspects organisationnels liés à la prise en charge en infectiologie du résident ;
- Intégrer les différentes étapes de la prise en charge du résident : (prévention, hygiène, prélèvement microbiologique, diagnostic, prescription de l'antibiotique, réévaluation de l'antibiothérapie,...);
- Veiller au juste usage des antibiotiques ;
- Assurer une formation adaptée aux spécificités gériatriques en EHPAD ;
- Disposer des outils d'aide au diagnostic (TDR), au prélèvement microbiologique, à la prescription antibiotique;
- Mettre en œuvre des EPP;
- Définir les indicateurs de suivi.

— Identifier les attentes et besoins des EHPAD :

- Mieux identifier les attentes et besoins des EHPAD en termes de mise en place d'une politique de lutte contre l'antibiorésistance et de prise en charge en infectiologie du résident.
- Besoins en conseil en antibiothérapie ?







Fièvre isolée

Ne pas traiter à l'aveugle saufretentissement systémique :

Syndrome in fectieux (fièvre ou hypothermie) ET signes de mauvaise tolérance (hypotension ou choc, polypnée et/cu hypoxie, oligurle ou insuffisance rénale, thrombopénie ou CIVD, acidose métabolique, encéphalopathie) ou patient neutropénique (< 500 PNN)

Sepsis sévère ou choc septique :

- Ceftriaxone 2g + Gentamioine 8 mg/kg après 1 hémoculture -/- ECBU
- Appel SAMU pour transfert

Allergie aux pénicillines

Rares allergies croisées pénicillines céphalosporines Contre-indication uniquement si allergie de type l aux pénicillines (ur licaire, brondhospasme, oedème de Quincke, choc anaphylactique).

Si allergie de type autre que l': une Céphalosporine peut être utilisée.

Si intolérance digestive (nausées: diarrhées...): co n'est pas une allergie et ne centre indique pas une péniciline.

> GENTAMICINE: 3 injections au maximum à réaliser durant la pér ode de traitement

Sources d'information en ligne www.antibioclic.com www.infectie-lille.com www.infecticlogie.com

Coordonnées des infectiologues de la région

Tourcoing: numéro vert 08 05 40 09 10

Pr E Senneville

Dr F Ajana

Dr S Alfandari

Dr A Cheret

Dr T Huleux

Dr H Melliez

Dr S Nguyen

Dr A Pasquet

Dr N Vioet

Jour 03 20 44 59 62 poste 3 02 38 Nuit-WE 06 70 01 51 15

> Pr B Guery Pr K Faure Dr T Galperine Dr F Vuotto

 Arras :
 Dr M Massongo
 03 20 21 13 40

 Boulogne :
 Dr G Brunin
 03 21 99 30 16

Dr P Lecocq Dr A Dzeing-Elfa Dr I Mazeu

Dr X Lemaire Dr Al Blanc

Dr I. El Mansoul

Dunkerque: Dr C Dehecq 03 28 28 59 40

Lens: Dr E Aissi

tille:

Denain:

Douai:

Dr N Van Grunderbeeck 03 21 69 10 94

03 27 24 31 02

03 27 94 74 50

 Valenciennes:
 Dr MC Chopin
 03 27 14 05 66

 Dr N Ettahar
 03 27 14 05 67

Antibiothérapie en EHPAD 2013

Recommandations élaborées par les Services de Maladies Infectieuses du CH Tourcoing et du CHRU de Lille à partir des recommandations de l'ANSM et des sociétés savantes SPILF, GPIP Document édigéen navembre 2013

Pas d'antibiotiques

Situations ne nécessitant pas d'antibiotiques en l'ère intention : donner un traitement symptomatique et revoir à 48h.

- Bronchite alque
- Exacerbation de BPCOlégère à modérée
- Angine à TDR négatif
- -Rhinopharyngite
- Furonde simple
- Morsure/griffore mineure

Situations ne necessitant pas d'arithrotiques :

5i pas d'infection profonde objectivée

- Colonisation utimatre asymptomatique

Plate ou escarro

Infections digestives

Diarrhóo simplo, sans fiñyro

Pas d'antibiotiques

5) exposition récente aux antibictiques :

- Recherche toxine de Costridium difficile
- Si positive : Metronidatole 500mg x 3/

Durée Totale de Traitement (DTT) = 10 jours

Cholecystite/angiocholite/apperdicite/sigmoidite :

-Transfert Service d'Acciel d'Urgence (SAU)





... des travaux précurseurs déjà réalisés



BU33



Politique d'utilisation des antibiotiques dans 204 EHPAD d'une région française





C Dupont¹, L Lemoine², A Capron¹, E Cerf¹, M Yilmaz³, D Verloop¹, K Blanckaert⁴, E Senneville², S Alfandari²
¹ARS Nord Pas de Calais Picardie, ²OMEDIT Nord Pas de Calais, ³ARLIN Nord Pas de Calais, ⁴CH Tourcoing













Evaluation prospective de la prise en charge des infections urinaires dans 134 EHPAD d'une région française

L Lemoine², C Dupont¹, A Capron¹, E Cerf¹, M Yilmaz³, D Verloop¹, K Blanckaert⁴, E Senneville², S Alfandari²

¹ARS Nord Pas de Calais Picardie, ²OMEDIT Nord Pas de Calais, ³ARLIN Nord Pas de Calais, ⁴CH Tourcoing

Étude de faisabilité d'une surveillance de la résistance aux antibiotiques en ville des *Escherichia Coli* à partir d'un réseau de laboratoires privés du Nord-Pas-de-Calais

Dr K. Wyndels¹, N. Depas¹, Dr P. Chaud¹
Dr K. Blanckaert²
Dr J-D. Capelle³, Dr K Decrucq³, Dr C Hacot³, Dr S Massoni³
& autres membres du COPIL

¹ Cellule de l'InVS en région Nord-Pas-de-Calais Picardie (Cire Nord)
² Antenne Régionale de Lutte contre les Infections Nosocomiales (ARLIN)
³ Biologistes de Laboratoires d'Analyses de Biologie Médicale (LABM) privés









Merci pour votre attention